

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/542 du 25/10/1982

DECRET N° 82/542 /MTE/DTFP/DFP/CG
Portant intégration et nomination de
Monsieur NGASSA NGASSA Adolphe dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie II des
Services Techniques (Eaux et Forêts)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/1543 :R

(/u la Constitution du 8 Juillet 1975 ;

(/u la loi n° 35/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 11 de la Constitution du 8 Juillet 1975 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 4087/FP du 21/6/1956 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/EP du 5/3/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/EP du 5/7/1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/EP du 5/7/1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/EP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/84/PI-RE du 26/5/1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/EP-RE du 24/2/1967 réglant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux mutations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/195/EP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 81/644 du 28/12/1981 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/844 du 26/12/1981 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

(/u le décret n° 81/117 du 26/1/1981 relatif aux infirmités
des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 9.256/CGEF/DMP du 14 Avril 1982, du
Directeur des Affaires Administratives et Financières des Eaux et
Forêts transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le protocole d'accord du 20/11/1981 signé entre la
République Socialiste de Roumanie et la République Populaire du
Congo ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du Décret n°60/90 du 3/3/1960 et du Protocole d'Accord du 28/11/1980 susvisés Monsieur NGASSIEMBO Adolphe, né le 8 Août 1953 à N'Gbaké, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, (spécialité : Sylviculture et Exploitation Forestières), obtenu à l'Université de Bamako (RCU-FES) est intégré au les cadres de la catégorie 1, hiérarchie des Services Techniques (Bois et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur des Bois et Forêts Stagiaire, indice 715.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Bois et Forêts.

ARTICLE 3. - Le présent Arrêté qui prendra effet à compter de la date de facturation de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

BAKOUVILLA, le 20 Octobre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre des Bois et
Forêts,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLWAIN G.-

Le Ministre des Finances,

Bernard GABRIEL NGISSIMBA.-

Itihi Assetoumba LEANWIDAU.-

RELI TITRE :

JORC.....	1
DGFF/DF.....	3
DF/BM.....	1
D.B.....	3
D.C.F.....	1
M.F.....	1
D.S.S.M.S.....	3
INTERESSÉ.....	1
SGCI/BO.....	2